

BULLETIN D'ADHESION 2024

Document à retourner accompagné du règlement à :
Adapei 23 - Siège Social - 14 Rue Raymond Christoflour - 23000 GUERET

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Mail :@.....

Situation familiale (à des fins de compléter la plateforme ADHELIS) :

- Célibataire
 Marié(e) - Indiquer le nom de la personne :
 Pacsé(e) - Indiquer le nom de la personne :
 Veuf(ve)

Si enfant(s) à charge :

Nombre : / ____ /

Age(s) : / ____ / / ____ / / ____ / / ____ /

- Famille Ami(e) Tuteur Personne de confiance
de (personne(s) en situation de handicap)

Nom :

Prénom :

Établissement d'accompagnement :

Je donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant

**En vous inscrivant, vous acceptez que l'Adapei23 utilise vos données personnelles pour la gestion de votre adhésion. En l'occurrence, vous autorisez l'Adapei23 à communiquer occasionnellement avec vous s'il le juge opportun afin de vous informer de ses actions et ses appels aux dons, via les coordonnées collectées dans ce formulaire.*

**Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'Adapei23 s'engage à ne pas divulguer, ne pas partager vos données personnelles avec des tiers non autorisés. Vos données sont conservées 5 ans après la fin de votre adhésion.*

**Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données, veuillez-vous adresser à notre DPO par email à : dpo@adapei23.asso.fr*

Souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'Adapei 23 pour l'année 2024

Le règlement de ma cotisation annuelle 2024 s'élève à :

● **pour les membres bienfaiteurs :**

10 € 20 € 50 € autre montant€

● **pour les membres actifs (*) :**

50 € 60 € 100 € autre montant€

- Règlement par chèque à l'ordre de **Adapei 23**
- Règlement par virement **IBAN : FR76 4255 9100 0008 0026 1306 381 BIC : CCOPFRPPXXX**

Après les 66 % de réduction d'impôt :

- *une cotisation de 10 € vous coûtera 3,40 €*
- *une cotisation de 20 € vous coûtera 6,80 €*
- *une cotisation de 50 € vous coûtera 17 €*
- *une cotisation de 60 € vous coûtera 20,40 €*
- *une cotisation de 100 € vous coûtera 34 €*

Un reçu me sera adressé à mon adresse.

Ne souhaite pas renouveler mon adhésion à l'Adapei 23

Fait à

le

Signature

Membre actif : « Les membres actifs sont des parents et amis de l'Association qui ont donné leur adhésion aux statuts et au règlement intérieur de l'Adapei 23. Ils ont une voix délibérative à l'Assemblée Générale. »

Membre Bienfaiteur : « Le titre Membre Bienfaiteur peut être décerné à des personnes physiques ou morales ayant versé une contribution à l'Adapei 23. Ils ont une voix consultative. »

« **L'admission** des « membres actifs » et des « membres de droit », des « membres d'honneur » et des « membres bienfaiteurs » **est prononcée par le Conseil d'Administration.** »



**Adhérer est un geste militant.
Agissons ensemble pour une société solidaire et inclusive pour
les Personnes en Situation de Handicap**

Pourquoi adhérer ?

- Parce qu'un mouvement parental composé : de famille, d'amis, de personnes en situation de handicap est un point d'appui essentiel pour développer des services adaptés à chaque situation.
- Parce que l'adhésion conditionne en grande partie la solidarité, l'entraide et le soutien matériel et moral des familles.
- Parce que l'adhésion est l'expression de la démarche militante de défense des intérêts des personnes et de leurs proches aidants.

C'est pourquoi, si l'adhésion n'est pas obligatoire, elle est INDISPENSABLE !

En qualité d'adhérent, vous pourrez :

- Rencontrer et échanger avec d'autres familles qui connaissent les mêmes attentes et difficultés.
- Participer à la vie de l'association qui accompagne un proche en situation de handicap
- Voter lors de l'Assemblée Générale (*membre actif = voix délibérative - membre bienfaiteur = voix consultative*)
- Adhérer à l'Unapei qui assure la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics (membre actif)
- Recevoir la revue trimestrielle "Vivre Ensemble" (membre actif)

Tout adhérent peut être un acteur de la vie associative et se présenter pour être membre du Conseil d'Administration.